



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

**REPRESENTANTS DU PERSONNEL  
COMITE TECHNIQUE PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DU CANTAL  
SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018**

En qualité d'agent exerçant vos fonctions dans une collectivité ou établissement public de moins de 50 agents, vous êtes appelé à élire vos représentants pour 4 ans au comité technique placé auprès du centre de gestion du CANTAL

Cette instance est composée de représentants de ces collectivités et établissements et de représentants du personnel : 8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants sont à pourvoir.

**POURQUOI VOTER ?**

Le Comité technique est consulté pour toute question relative à l'organisation du travail et des services et notamment :

- ✓ **Durée** du travail (aménagement temps de travail, compte épargne temps, ...),
- ✓ **Organisation** des services,
- ✓ **Plan de formation**,
- ✓ **Grandes orientations** relatives au régime indemnitaire,
- ✓ **Ratios d'avancement** de grade,
- ✓ **Règlement intérieur**....

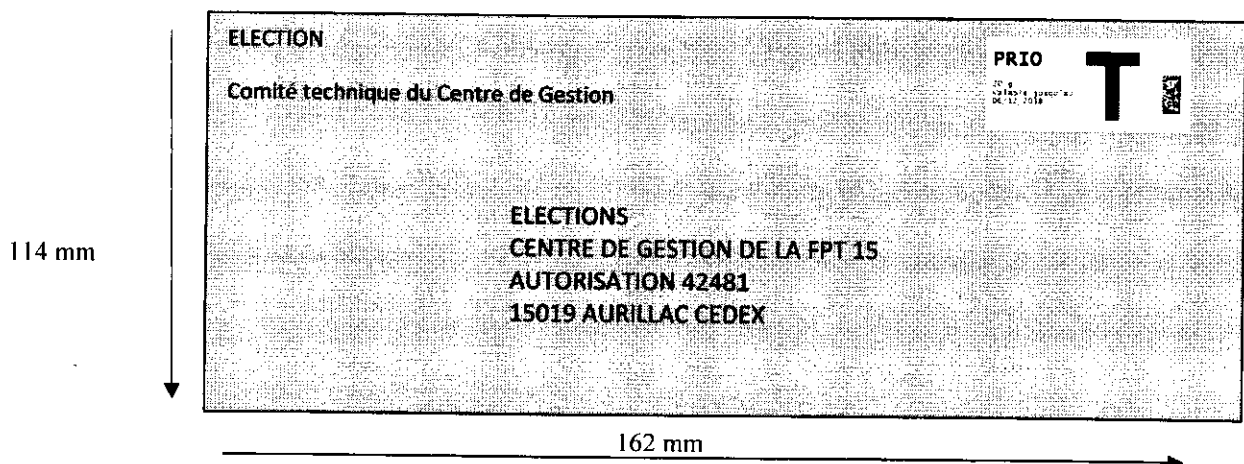
Votre participation à ce scrutin revêt donc un intérêt de première importance, puisque les agents ainsi élus, quelle que soit leur appartenance syndicale, vous représentent dans cette instance.

**LE MATERIEL DE VOTE :**

Votre employeur vient de vous remettre votre matériel de vote. Vous êtes en possession :

- d'une enveloppe T (Blanche) permettant le retour de l'enveloppe de vote et votre identification pour l'émargement,

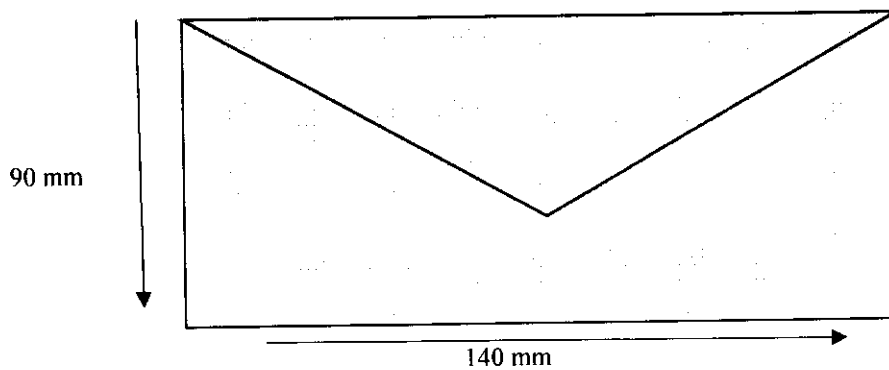
Recto enveloppe extérieure



Verso enveloppe extérieure

NOM : .....  
Prénom : .....  
Grade : .....  
Collectivité ou établissement employeur : .....  
Numéro électeur : .....  
Signature de l'électeur : (obligatoire)  
[ ]

- d'une enveloppe de vote orange clair de petit format vierge de toute inscription garantissant le secret du vote,



- des bulletins de vote orange clair des listes présentées par les organisations syndicales,

Elections des représentants du personnel au Comité Technique relevant du Centre de Gestion du CANTAL

**Scrutin du 6 décembre 2018**

**NOM DE(S) L'ORGANISATION(S) SYNDICALE(S)**

**NOM Prénom – Sexe – Grade – Collectivité**

**NOM Prénom – Sexe – Grade – Collectivité**

.....

- des professions de foi émanant de chacune d'elles.

#### COMMENT VOTER ?

1. placer le bulletin orange clair de votre choix dans l'enveloppe de couleur orange clair de petit format sans la cacheter. Attention, vous ne pouvez pas modifier la liste choisie (pas de radiation, d'adjonction ou de changement de l'ordre des candidats) sous peine de nullité de votre vote
2. glisser cette enveloppe dans l'enveloppe T de couleur blanche. Il est indispensable de vérifier les mentions employeur, nom, prénom, grade, **de signer au dos l'enveloppe** et de la cacheter.
3. poster cette enveloppe, qui est dispensée d'affranchissement. Attention pour être valable l'enveloppe doit parvenir au Centre de Gestion par courrier avant la clôture du scrutin fixée au 6 décembre 2018 à 12 heures. **Tenez compte des délais postaux !** Pour être valable, elle doit être oblitérée (pas de dépôt dans la boîte aux lettres du CDG ou chez votre employeur)

**ATTENTION : Le non-respect de ces consignes est susceptible d'entraîner l'annulation de votre vote.**

**Seules les enveloppes acheminées par voie postale seront recevables.**

**Merci d'anticiper ! Il n'y aura qu'un tour de scrutin**